



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 03 juin 2019 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis BAZIN ; Mathieu CHENAL ; Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Erika PIANI ; Jule PONT ; Annie RELIER ; Annie RELIER-TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

Pouvoirs : Jean-Christophe MARTIN à Annie RELIER

Excusés : Pierre MERMIN

Le Conseil a choisi pour secrétaire Julie PONT

Le compte-rendu du 08 avril 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1 – DECISION MODIFICATIVE n°1

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur les dépenses d'investissement et fonctionnement - budget 2019, qui s'équilibrent à 0€ :

2 – DEMANDE DE SUBVENTION SDES et TEPCV

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le diagnostic des installations d'éclairage public les travaux de rénovation de l'éclairage public. Dans ce cadre il a été ouvert au BP 2019 des crédits pour ces travaux.

Le montant estimatif des travaux est de 132 584 € HT.

Le plan prévisionnel de finacement est le suivant :

- ✓ Fonds libres : 60 836 €
- ✓ Participation SDES : 36 700 €
- ✓ Autres subventions : 35 048 €

Le conseil municipal :

Approuve et valide l'opération et son contenu

Sollicite tous les partenaires financiers possible pour subventionner l'opération (notamment le SDES, l'Etat via le fonds de concours piloté par la CCVA)

FONCIER

1 – MODIFICATION ACQUISITION VIBERT Robert

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 05/11/2018 il a été délibéré l'acquisition à Monsieur Robert VIBERT de la parcelle cadastrée ZW 14 lieu-dit « Prés Peclét », d'une superficie de 1 402 m², au prix de 2 103.00 €. Il convient de modifier cette délibération : Cette acquisition sera régularisée via un acte administratif; les frais d'acte seront à la charge de la collectivité



PERSONNEL

1 - RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder, autant que de besoin, au recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par la loi 84.53 du 26 janvier 1984. Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée, dans la limite de l'agent à remplacer.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1 - CONVENTION SDES VALORISATION DES CEE

Monsieur le Maire fait part de la proposition du SDES, consistant à lui confier la gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son patrimoine bâti.

Le conseil municipal approuve le projet e convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le conseil entend:

Jean-Michel VORGER :

informe que la commercialisation des ventes de bois est de plus en plus compliquée. La commune a décidé de reporter à 2020 une coupe de bois prévue au budget 2019.

Erika PIANI :

L'effectif prévisionnel de l'école à la rentrée 2019/2020 est de 74 enfants.

La classe découverte aura lieu du 22 au 27/09/2019 pour les enfants des classes de CE2-CM1 et CM2

Sylvie THOMAS :

La prochaine édition du bulletin municipal aura lieu en octobre 2019

Jean-Louis BAZIN :

Les aménagements du chalet de Pierre Larron sont en cours de finition (construction d'un auvent – installation de tables de pique-nique et barbecue)

Une table d'orientation, financée par la CCVA et la CCCT, va être installée à Crève Tête. Les travaux seront effectués par les services techniques de la commune des Avanchers-Valmorel.

La séance est levée à 21h20